

## La justice de classe se déchaîne contre les militants anti-OGM

Écrit par Daniel Tanuro

Mardi, 12 Février 2013 18:20 -

---



Un jugement d'une exceptionnelle sévérité a été rendu ce mardi 12 février dans le procès des onze destructeurs de pommes de terre génétiquement modifiées qui se tenait à Termonde, en Flandre. Deux prévenus ont écopé de huit mois de prison ferme, trois autres de six mois ferme et les six autres de six mois avec sursis. De plus, les membres du Field Liberation Movement devront verser 25.000 Euros de dommages et intérêts aux plaignants (l'Institut pour la recherche en agriculture et pêche, l'Institut flamand pour la biotechnologie, l'Université de Gand et la Haute-Ecole de Gand). Le champ expérimental de pommes de terre OGM avait été détruit en mai 2011 à Wetteren par plusieurs centaines de personnes qui entendaient ainsi dénoncer le fait accompli de la culture d'OGM en plein champ et l'absence de tout débat contradictoire à ce sujet. Les parties civiles réclamaient 200.000 de dédommagement, ce qui fait cher à la patate. Les militants étaient poursuivis pour « vandalisme, destruction de biens, association de malfaiteurs, coups et blessures ». L'avocat des parties civiles s'est déclaré « satisfait » du prononcé.

En plus des onze prévenus, 91 personnes avaient demandé volontairement à comparaître, par solidarité. Le tribunal a refusé de les entendre, refusé d'entendre des experts et décidé de ne pas visionner les vidéos de l'action, ce qui a amené les prévenus à quitter la précédente audience. Comme ils ne se sont pas présentés non plus cette fois-ci, pour la même raison, une nouvelle audience devra avoir lieu. La messe n'est donc pas dite, mais le juge a montré clairement son intention de sévir en faisant totalement abstraction du contexte. Or, trois des experts du Conseil de biosécurité avaient formulé un avis négatif envers cet essai de culture en plein champ, insistant sur son absence de valeur scientifique et sur les risques environnementaux. Plus fort : le Tribunal de Gand, en août 2012, avait estimé que l'autorisation donnée de procéder à cet essai était illégale, parce que les ministres compétents n'avaient pas motivé leur non-prise en compte des oppositions publiques ainsi que des avis des experts du conseil de biosécurité. C'est face à cette obstination aveugle que le Field Liberation Movement avait lancé son action de désobéissance civile, et il a eu raison.

De telles actions sont justifiées car il est totalement inacceptable qu'une technologie telle que les plantes génétiquement modifiées soit imposée à la société sans que celle-ci ait eu la possibilité de s'exprimer à ce sujet. Le tribunal a repris l'argument de la défense, selon laquelle on ne peut pas s'en prendre ainsi à une « expérience scientifique ». On oublie de préciser que les équipes universitaires dépendent de plus en plus des contrats de recherche passés avec le privé et que les multinationales du secteur des biotech disposent de moyens énormes, de sorte qu'au final « la science » sert de paravent commode à un véritable coup de force mené par des

## La justice de classe se déchaîne contre les militants anti-OGM

Écrit par Daniel Tanuro

Mardi, 12 Février 2013 18:20 -

---

groupes capitalistes qui n'ont d'autre but que leur profit. Car c'est là réside le grand scandale : les plantes génétiquement modifiées ont pour seule, pour unique utilité de grossir les bénéfices de ces entreprises dans leur stratégie de prise de contrôle de l'agriculture mondiale. Pour le reste, personne n'a jamais prouvé qu'elles servaient à quoique ce soit de positif du point de vue de la société dans son ensemble. Par contre, de nombreuses études ont mis en évidence leur danger, en particulier pour la biodiversité.

C'est de tout cela, de toute cette violence légale exercée par Monsanto, Bayer, Syngenta et Cie, que le tribunal de Termonde a décidé de ne tenir aucun compte. En ce sens, son jugement est un pur exemple de justice de classe visant à briser les résistances sociales à la dictature du capital.